

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DDCT 184 Subvention (1.200 euros) à une association au titre de la vie associative.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 1.200 euros à l'association "Programme associatif radiophonique d'intérêt social" ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.200 euros est attribuée à l'association "Programme associatif radiophonique d'intérêt social" (129822/2017-08970), 1, rue de la Solidarité (19^e), pour l'organisation de la "Fête de soutien à l'occasion des 25 ans de FPP 106.3FM".

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et années suivantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO